

Communiqué de presse, le 16 août 2012

Développement de la gare de Lausanne

Indemnisation et relogement des riverains assurés – Pas de démolition des locatifs aux Epinettes

La Ville de Lausanne, les CFF et le comité de l'ARGL (Association des riverains de la gare de Lausanne) sont parvenus à un accord dans la perspective des démolitions nécessaires au développement de la gare de Lausanne. La convention négociée prévoit notamment le remboursement des frais de déménagement et des indemnités en cas de différence de loyer. Le relogement de tous les riverains est en outre assuré. Par ailleurs, les immeubles locatifs des Epinettes ne seront pas démolis.

D'ici 2025, les CFF doivent doubler la capacité en places assises de la ligne Lausanne – Genève. L'allongement des quais de la gare de Lausanne est ainsi nécessaire pour accueillir des trains de 400 mètres de long, offrant plus de places assises. Ils doivent en outre être élargis pour absorber les fortes affluences de passagers en toute sécurité.

Ce développement au cœur du réseau ferroviaire romand nécessite l'élimination de l'actuelle voie 2, utilisée pour la manœuvre, et la démolition de certains immeubles au sud de la gare : le bâtiment du Lausanne Guesthouse, une villa familiale et l'immeuble locatif de la rue du Simplon 22, 24 et 26. Cela représente 54 logements au total.

Le développement de l'avant-projet depuis l'été 2011 a montré que les bâtiments situés au chemin des Epinettes 20, 22 et 24, représentant 30 logements, ne doivent pas être démolis. Un mur de soutènement sera construit à proximité de ces immeubles, évitant leur démolition, même si certaines transformations internes pourraient être nécessaires.

Après négociations, la Ville de Lausanne, les CFF et le comité de l'ARGL se sont accordés sur une convention d'indemnisation pour les locataires touchés par les démolitions. Il est ainsi prévu que les CFF prennent en charge les frais de déménagement et de relocation. De plus, ils verseront une indemnité pour la différence entre l'ancien et le nouveau loyer, selon des modalités fixées dans la convention. Les CFF mettront en place une bourse au relogement pour les locataires afin de faciliter la recherche d'appartements. Dans cette perspective, les CFF ont déjà noué des contacts avec des régies immobilières lausannoises, afin de faciliter les engagements. Par ailleurs, la Ville de Lausanne et son service du

logement et des gérances faciliteront le relogement des locataires concernés dans le parc immobilier communal et d'autres immeubles où elle est partenaire.

En outre, grâce aux démarches entreprises par la Ville, le relogement de l'ensemble des habitants concernés par les démolitions peut être assuré dans le quartier sous-gare ou à proximité. Une soixantaine d'appartements à des loyers abordables pourront en effet leur être proposée avant le démarrage du chantier de la gare : une partie à la rue Voltaire 2-12 dans le cadre d'un nouveau projet immobilier suite à un accord avec un promoteur privé ; une autre partie à l'est du giratoire de Montoie sur une parcelle communale, dans un nouveau bâtiment construit en principe par la SCHL (Société Coopérative d'Habitation Lausanne).

Pour entrer en force, la convention doit être ratifiée en assemblée par les membres de l'ARGL. Cette assemblée doit avoir lieu à la fin du mois.

La Ville de Lausanne et les CFF poursuivent par ailleurs leurs recherches de solutions pour le Lausanne Guesthouse. En ce qui concerne la villa familiale, une solution de relogement est sur le point d'être finalisée. Enfin, les CFF sont en discussion avec les propriétaires des différents commerces situés dans les immeubles voués à la démolition. Leur indemnisation fera l'objet de conventions individuelles.

Le projet de développement du nœud ferroviaire de Lausanne est budgété à 1,3 milliard de francs. Les études d'avant-projet seront terminées pour la fin de l'année 2012 ; aucune démolition n'est prévue avant 2016.

Les CFF se réjouissent de la solution négociée par les trois partenaires. Elle permet d'assurer le relogement des riverains dans de bonnes conditions, tout en permettant la réalisation des travaux indispensables au développement de la mobilité dans la métropole lémanique.

Pour tout renseignement complémentaire :

- Service de presse CFF, tél. 051 220 43 43
- M. Grégoire Junod, conseiller municipal de la Ville de Lausanne, en charge de la culture et du logement, 021 315 42 00 – 079 705 28 68
- ARGL, Adrien Birbaumer, tél. 021 601 36 16